

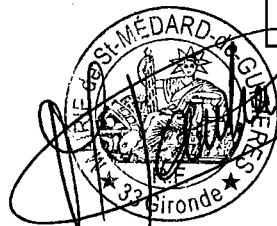
Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le - 9 MARS 2026

IS : 033-213304470-20260305-019_2026-DE



Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 019/2026

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 15
- votants : 17

OBJET :

BUDGET COMMUNAL 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 20 février 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier FEYRI, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, Mme Nicole VIZCAINO, M. Christian JAUBERT, Mme Christiane LAFON, M. Ludovic VIOLEAU, M. Franck OBERG, Mme Florence PRÉVÔT, Mme Aurore BAILLOUX, M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS.

ABSENTS : M. Thomas PETRAULT, Mme Coralie FAURIE, Mme Aline MARIE VASSEUR (procuration donnée à Mme Camille VALENTE DE MATOS), M. Roland ROUSSEAU (procuration donnée à M. Jérôme ROBERTEAU).

Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Vu référentiel budgétaire et comptable M57,

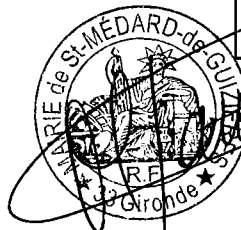
Vu la délibération du conseil municipal n°052-2023 du 28 juin 2023, validant le passage en M57 de la commune de Saint Médard de Guizières à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal décide, après débat et vote : 17 VOTES – 13 POUR – 4 ABSTENTIONS (Mme Camille VALENTE DE MATOS, Mme Aline MARIE VASSEUR, M. Jérôme ROBERTEAU et M. Roland ROUSSEAU) :

- ⇒ De voter le budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.
 - D'accepter le budget 2026 équilibré en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement à 2 815 480,70 €.

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT



Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le - 9 MARS 2026
ID : 033-213304470-20260305-019_2026-DE

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montants en Euros
002	Résultat reporté	268 379.67
013	Atténuations de charges	830.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	20 000.00
70	Produis des services du domaine et ventes diverses	336 731.00
73	Impôts et taxes	379 171.00
731	Impositions directes	1 065 930.00
74	Dotations et participations	543 492.00
75	Autres produits de gestion courante	181 715.00
76	Produits financiers	25.00
77	Produits exceptionnels	2 000.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	17 207.03
TOTAL		2 815 480.70

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Libellés	Montants en Euros
011	Charges à caractère général	824 470.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 289 156.00
014	Atténuations des produits	37 663.00
023	Virement à la section d'investissement	8 847.23
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	333 530.00
65	Autres charges de gestion courante	261 324.47
66	Charges financières	43 360.00
67	Charges exceptionnelles	600.00
68	Dotations aux provisions budgétaires	16 530.00
TOTAL		2 815 480.70

- ⇒ De voter le budget au niveau des programmes, puis par chapitres pour la section d'investissement.
- D'accepter le budget 2026 équilibré en recettes et dépenses pour la section d'investissement à 1 451 826,91€.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	
OPERATIONS	Montants en Euros
90 Voies et réseaux 13 Subvention d'équipement	395 483.18

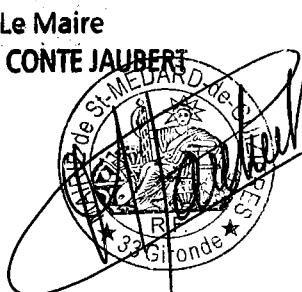


Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le - 9 MARS 2026 SLOW
ID : 033-213304470-20260305-019_2026-DE

91 Bâtiments	
13 Subvention d'équipement	439 169.02
94 Ecole	
13 Subvention d'équipement	4 000.00
97 Piscine	
13 Subvention d'équipement	30 621.00
OPFI	
021 Virement de la section de fonctionnement	8 847.23
016 Emprunt et dettes - cautions	
010 Dotations fonds divers et réserves et TA	2 000.00
041 Opérations d'ordre	205 386.89
028 Amortissements des immobilisations	32 789.59
	333 530.00
TOTAL	1 451 826.91

SECTION D'INVESTISSEMENT- DÉPENSES	
OPERATIONS	Montants en Euros
80 Cimetière	
21 Immobilisations corporelles	5 395.00
81 Stade d'honneur	
21 Immobilisations corporelles	7 974.00
87 Eglise	
21 Immobilisations corporelles	14 949.12
89 Mairie	
21 Immobilisations corporelles	2 368.80
90 Voies et réseaux	
20 Immobilisations incorporelles	25 117.88
21 Immobilisations corporelles	298 280.25
91 Bâtiments	
20 Immobilisations incorporelles	23 974.23
21 Immobilisations corporelles	464 471.15
92 Matériel et mobilier	
21 Immobilisations corporelles	16 886.83
94 Ecole	
21 Immobilisations corporelles	8 444.80
96 Camping	
21 Immobilisations corporelles	
97 Piscine	
21 Immobilisations corporelles	14 904.00
98 Salle des Fêtes	
21 Immobilisations corporelles	65 000.00
99 Plaine du Guâ	
21 Immobilisations corporelles	1 710.00
100 Salle Pierre Faure	
21 Immobilisations corporelles	2 520.00
101 Halle	

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le - 9 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260305-019_2026-DE

SLOW

21 Immobilisations corporelles	
OPFI	
001 Déficit reporté	237 694.26
16 Emprunt	203 347.00
040 Travaux en régie	20 000.00
041 Réintégration	32 789.59
OPNA	
024- Subvention d'équipement versée	6 000.00
TOTAL	1 451 826.91

- ⇒ Autorise le Maire à procéder pour l'année budgétaire 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la même section, dans la limite de :
- 7.5% des dépenses réelles en section de fonctionnement.
 - 7.5% des dépenses réelles en section d'investissement.
- ⇒ Autorise le Maire ou son représentant délégué, à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 09 mars 2026.

Le Maire,

Mireille CONTE JAUBERT

